

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

à 20 HEURES

Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2018.
- 1 Marché de reconstruction/rénovation de l'ensemble scolaire Bizet/Wallon, construction d'une Maison de quartier et réaménagement du square – Autorisation donnée au Maire de signer le marché pour les lots n° 4, 8, 9, 10 et 14.
 - 2 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Terre Fraternité » et l'association « Union musicale la Saint-Cyrienne ».
 - 3 Tarification à appliquer au remplacement des cartes d'accès aux bâtiments communaux équipés de système de badges.
 - 4 Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) – Rapport d'activité 2017.
 - 5 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.
 - 6 Fixation du plafond de prise en charge du Compte Personnel de Formation.
 - 7 Transfert de compétences du service de l'Assainissement au Syndicat Mixte HYDREAULYS – Procès-verbal de mise à disposition.
 - 8 Fonds de concours d'investissement au titre du Plan de développement intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
 - 9 Instauration d'une taxe d'aménagement renforcée pour certains secteurs du territoire.
 - 10 Dispositif « Promeneurs du Net ». Charte et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
 - 11 Avenant n° 2 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation de la superficie et des risques assurés du 1er janvier au 31 décembre 2017 et superficie assurée au 1er janvier 2018).

12 Adhésion au groupement de commandes devant être constitué par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour la conclusion de marchés publics de services d'assurance des dommages aux biens, de la responsabilité civile, de la flotte automobile, de la protection juridique et de la protection fonctionnelle.

13 Contrat d'assurance Cyber Risques. Choix de la formule de garantie.

14 Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO.

15 Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 8 novembre 2018



Le Maire,

Bernard DEBAIN